



Nouveau bail et révision de prix

Par **dadu21**, le 17/11/2014 à 21:56

Bonsoir,

locataire d'une maison d'une propriétaire privé depuis le 19 octobre 2007, la propriétaire m'envoie sous enveloppe pré-affranchie sans recommandé, avec mon justificatif de loyé mensuel, inscrit sur un post-it, l'information d'augmentation du loyé de 500 € à 520 € et des charges de 20 € à 30 € à compter du 1er janvier et qu'elle va m'envoyer un nouveau bail. Le bail a bien une condition d'indexation de loyé tous les ans sans que la propriétaire ne l'ait appliqué.

Peut-elle augmenter sans connaitre l'indexation du dernier trimestre 2013 ou du 1er trimestre 2014 ?

Peut-elle augmenter les charges d'autant sachant qu'à part les taxes d'ordures, que couvrent-elles ?

Peut-elle le faire le 1er janvier qui n'est pas la date anniversaire du contrat ?

Est-il nécessaire de faire un nouveau bail ?

Vous remerciant par avance des informations que vous pourrez me donner.

Cordialement